



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE FOOTBALL

STATUT DES ÉDUCATEURS

- GUIDE PRATIQUE DE DÉBUT DE SAISON



**PRÉSIDENTES
PRÉSIDENTS**



SECRÉTAIRES



**DIRIGEANTES
DIRIGEANTS**



**ÉDUCATRICES
ÉDUCATEURS**



**Aider à répondre aux obligations réglementaires
et aux procédures nécessaires.**

**ÊTRE EN CONFORMITÉ
AVEC LE STATUT DES ÉDUCATEURS**



POINT RÉGLEMENT

Article 12 du Statut
Fédéral et Article 1
du Statut Régional
des Educateurs

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'ENCADREMENT

STATUT FÉDÉRAL DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

Niveau	Diplôme (a minima)	Divers
N3	DES ou BEES2	Contrat CDD (obligatoire, art. 24-1)
R1	BEF	Contrat CDI (préconisé) ou CDD
R2	BEF	

STATUT RÉGIONAL DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

R3	CFF3	
U16 / U18 / U20 (R1 et R2)	CFF3	
U14 / U15 (R1 et R2)	CFF2	
U18 F / R1 et R2 Féminines	CFF3	
Futsal R1 et R2	Certificat Futsal Base	
Critérium Régional U13	Attestation de Formation U13 du CFF2	



POINT RÉGLEMENT

- La demande de licence doit être enregistrée via Footclubs, au plus tard la veille du premier match officiel.

Footclubs
Mon espace club FFF

✓ Équipe encadrée

✓ Fonction



ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL
TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2022-2023

A remplir intégralement
En cas de première demande, fournir une photo d'identité et un certificat médical (uniquement pour les majeurs)



Nom du club : N° d'affiliation du club :

IDENTITÉ

NOM : Dupont Sexe : M / F
PRÉNOM : Alexandre Nationalité : Français
Né(e) le : 01/01/1970 à CP : Ville de naissance : Clermont Ferrand
Adresse (1) : 10 rue du pont

CP : 63000 Ville : Clermont Ferrand
Pays de résidence : France
Téléphone : 04.00.00.00.00 Email (1) : alexandre.dupont@gmail.fr

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.

CATÉGORIE

Demande une licence de type (cocher une seule case) :
Animateur Educateur Fédéral Technique Régional Technique National

FONCTION

Entraîneur principal Entraîneur adjoint Préparateur physique Entraîneur des gardiens
Autre préciser :
Rattaché à l'équipe (niveau et catégorie) : Seniors - Régional 2

Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu

Les animateurs et éducateurs fédéraux ne sont pas concernés

- A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : / /
- A durée déterminée (CDD) du / /
- Contrat aidé (durée limitée) au / /

Salaires mensuels bruts : € pour H / semaine

Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.

Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).

OFFRES COMMERCIALES

Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi par la FFF
Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF

COORDONNÉES

Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande ou [en cliquant ici](#), par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

LICENCIÉ MINEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée :

- l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé (https://www.fff.fr/e/l/gs-li-min_2022_2023.pdf) et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessous qui ne sera valable que pour la saison en cours.

Par la présente, le bénéficiaire et son représentant légal confirment avoir pris connaissance du questionnaire et attestent avoir :

- Répondu **NON** à toutes les questions ;
- Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; **certificat médical ci-dessous à faire remplir**

LICENCIÉ MAJEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :

- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (https://www.fff.fr/e/l/gs-li_2022_2023.pdf), et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir :

- Répondu **NON** à toutes les questions
 - Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; **certificat médical ci-dessous à faire remplir**
- Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez faire remplir le certificat médical ci-dessous.

Si demande en tant que BÉNÉVOLE

Cochez cette case

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,

Présente l'absence de contre-indication médicale
- à la pratique et l'encadrement du football
- à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : / / (1)

Bénéficiaire (nom, prénom)

..... (1)

Signature et cachet (1)(2)

(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Si le demandeur est mineur, son représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représentant légal) et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.

Demandeur :

Signature

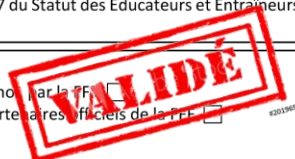
Représentant du club Le / /

Signature et nom

Représentant légal du demandeur (si mineur) :

Nom, prénom :

Signature



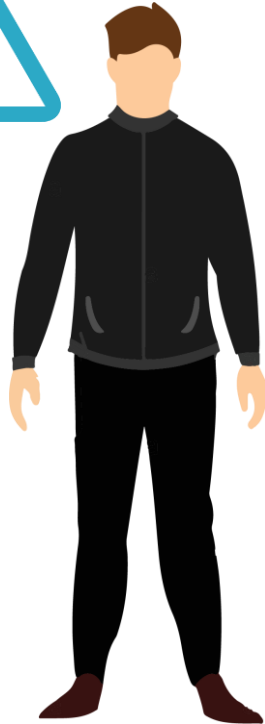
Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF et peuvent également être transmises à l'ARIEL dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs. Pour les joueurs, ces données sont également transférées à la FIFA dans le but d'identifier les clubs formateurs indemnisés lors de l'établissement du passeport FIFA. Pour les dirigeants, éducateurs et arbitres elles font également l'objet d'une transmission aux services de l'Etat afin d'assurer un contrôle d'honorabilité (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Les résultats sportifs des licenciés sont susceptibles d'être publiés en ligne et des statistiques concernant l'activité sportive du licencié peuvent être réalisées. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégation à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.



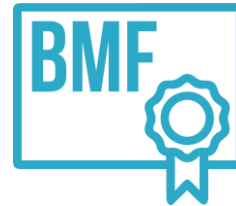
POINT RÉGLEMENT

- ARTICLE 14
du Statut des
Educateurs

FORMATION CONTINUE



OU



DOIT ÊTRE
EN RÈGLE



> **2** jours de formation continue

> toutes les **3** saisons



OU



**DOIT FAIRE
LA DEMANDE**



STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFoot.FFF.FR



POINT RÉGLEMENT

ARTICLE 13-1 du
Statut des
Educateurs

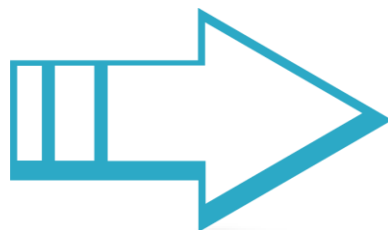
DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR EN CHARGE DE L'ÉQUIPE



DEMANDE TRANSMISE

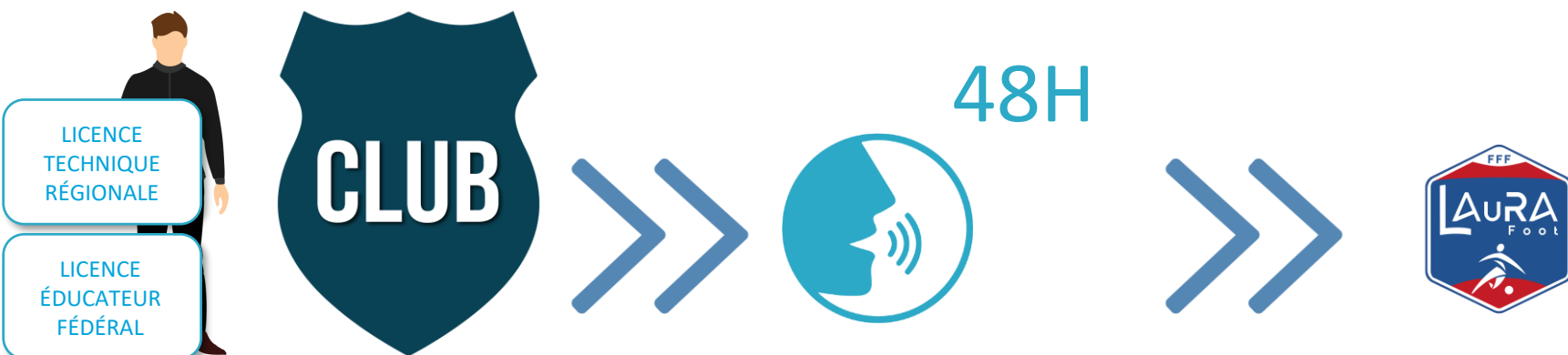
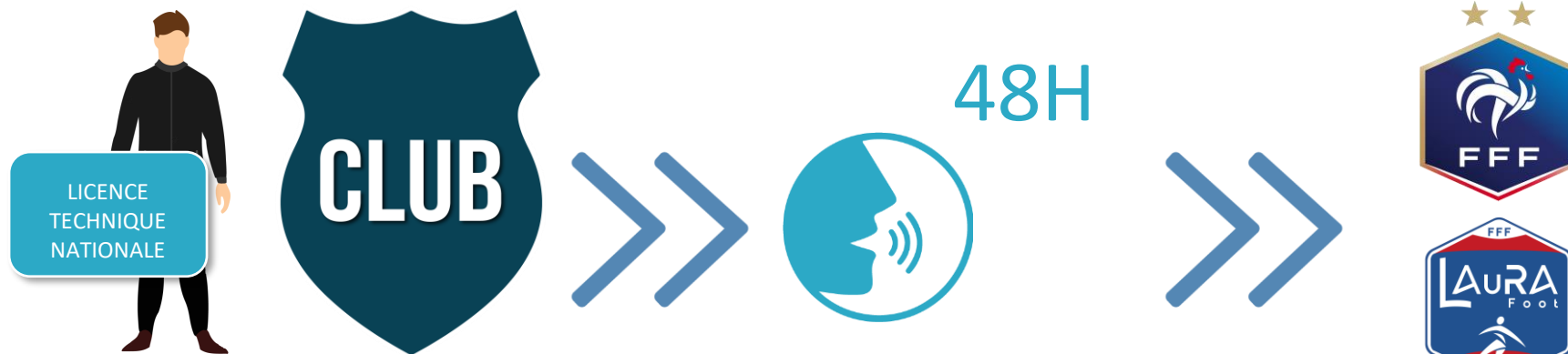


ISYFOOT



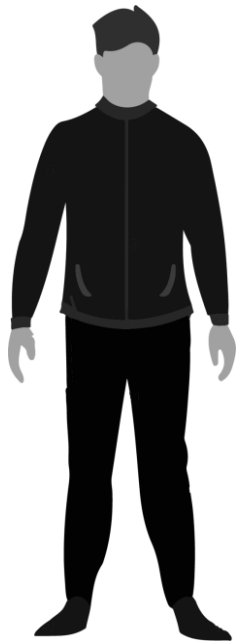
DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR AUTOMATIQUE

MODIFICATION DE L'ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON



Point de règlement : ART 13-2 du statut fédéral et ART 3 des statuts de la LAuRAFoot.

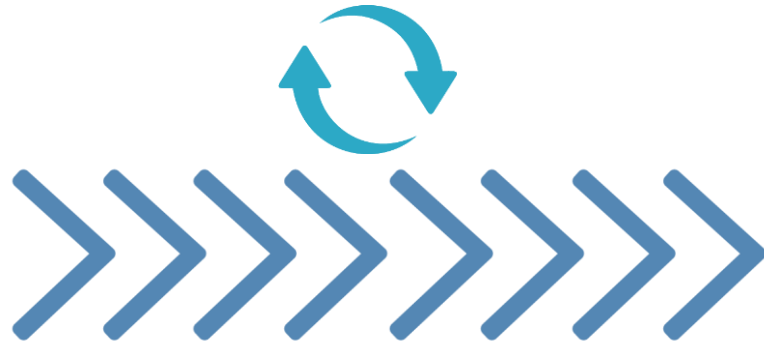
SUSPENSION D'UN ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON



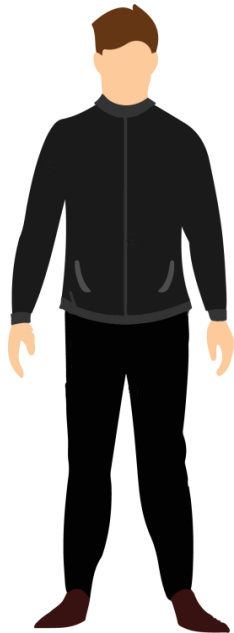
+ 6
matches

ou

> = 2
mois



POURQUOI, COMMENT ET QUAND DEMANDER UNE DÉROGATION ?



DE PRÉFÉRENCE
AVANT LE DÉBUT DES
COMPÉTITIONS

DEROGATION FFF SAISON : 2020/2021
CLUB : LIGUE :

DEMANDE DE DEROGATION

LETTRE DU CLUB
Je soussigné, M. ou Mme
Président.e du club
Numéro d'affiliation FFF
Adresse du club (obligatoire) :

Ligue : District :

Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 12.3 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral pour la division :

Cette dérogation permettra à :
inscrit à la formation et licencié au club comme éducateur ou entraîneur depuis le :
de diriger l'équipe qui évoluera en : lors de la saison 2020/2021.

Fait à le / /

Signature :

VALABLE UNIQUEMENT
POUR LA SAISON EN COURS



STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFoot.FFF.FR

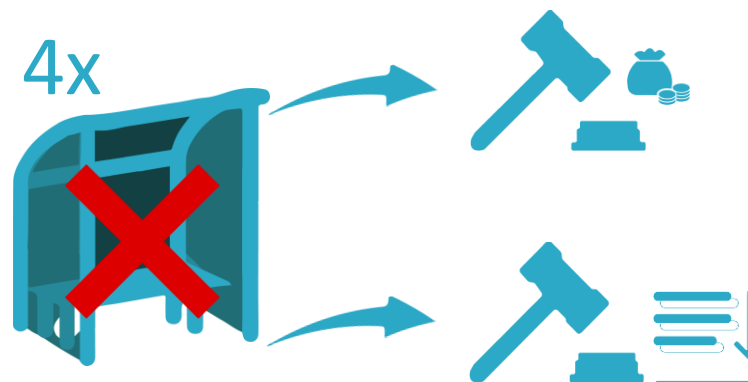
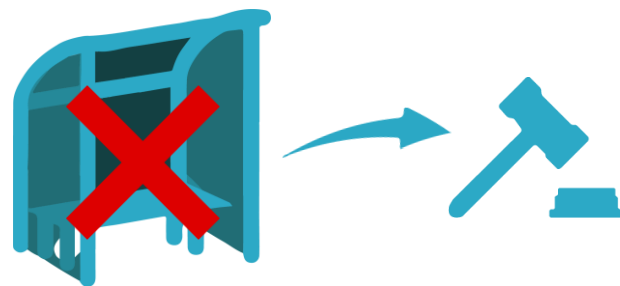


POINTS DE RÉGLEMENTS

En Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, les dérogations sont identiques pour tous les niveaux et toutes les catégories sauf pour les équipes SENIORS R1 et R2 qui sont rattachées au statut fédéral.

- Le club peut utiliser les services de l'éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur et qui aura permis d'accéder au niveau supérieur tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe (entraînements et matchs, ART 5-1 des statuts de la LAuRAFoot / ART 12-3 du statut fédéral).
- L'éducateur ne possédant aucun diplôme ou certification doit s'engager par écrit à la LAuRAFoot, dans un plan de formation pour obtenir ladite dérogation (ART 5-3 des statuts de la LAuRAFoot).
- ART 12-3 du statut fédéral : ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la commission fédérale ou régionale « section statuts », que celle-ci s'applique.

COMMENT ET QUAND PRÉVENIR DE L'ABSENCE D'ÉDUCATEURS SUR LE BANC ?





C.R.S.E.E.F.



**AVERTIR LA CRSEEF AVANT LA RENCONTRE,
AU PLUS TARD 24H APRÈS.**

COMMENT ÉTABLIR ET SIGNER UN CONTRAT POUR LES CLUBS SOUMIS À OBLIGATION DE CONTRACTER :

 ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL		DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2022-2023		
Nom du club :		N° d'affiliation du club :		A remplir intégralement <small>En cas de première demande, fournir une photo d'identité et un certificat médical (uniquement pour les majeurs)</small>
IDENTITÉ NOM : Sexe : M <input type="checkbox"/> / F <input type="checkbox"/> PRÉNOM : Nationalité : Né(e) le : / / à CP : Ville de naissance : Adresse (1) : CP : Ville : Pays de résidence : Téléphone : Email (1) :		ASSURANCES Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande ou en cliquant ici , par ma Ligue régionale et mon club : <ul style="list-style-type: none"> - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires <input type="checkbox"/> Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur. OU BIEN <input type="checkbox"/> Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.		
CATÉGORIE Demande une licence de type (cocher une seule case) : Animateur <input type="checkbox"/> Educateur Fédéral <input type="checkbox"/> Technique Régional <input type="checkbox"/> Technique National <input type="checkbox"/>		LICENCIÉ MINEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée : - l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé (https://www.fff.fr/e/l/qs-li-min_2022_2023.pdf) et attester d'une réponse négative à toutes les questions. Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessous qui ne sera valable que pour la saison en cours.		
 FONCTION Entraîneur principal <input type="checkbox"/> Entraîneur adjoint <input type="checkbox"/> Préparateur physique <input type="checkbox"/> Entraîneur des gardiens <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> préciser : Rattaché à l'équipe (niveau et catégorie) :		LICENCIÉ MAJEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons : - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre, - l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (https://www.fff.fr/e/l/qs-li_2022_2023.pdf), et attester d'une réponse négative à toutes les questions. Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir : <input type="checkbox"/> Répondu NON à toutes les questions ; <input type="checkbox"/> Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; certificat médical ci-dessous à faire remplir Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez faire remplir le certificat médical ci-dessous .		
Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu Les Animateurs et Educateurs Fédéraux ne sont pas concernés <input type="checkbox"/> A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : / / <input type="checkbox"/> A durée déterminée (CDD) du / / <input type="checkbox"/> Contrat aidé (durée limitée) au / / Salaire mensuel brut : € pour H / semaine Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral. Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).		CERTIFICAT MÉDICAL Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, Présente l'absence de contre-indication médicale : - à la pratique et l'encadrement du football - à l'arbitrage occasionnel. Date de l'examen : / / (1) Bénéficiaire (nom, prénom) (1) Signature et cachet (1)(2)		
OFFRES COMMERCIALES Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF <input type="checkbox"/> Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF <input type="checkbox"/>		(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée). Si le demandeur est mineur, son représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représentant légal) et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.		
COORDONNÉES Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case <input type="checkbox"/>		Demandeur : Représentant du club Le / / Signature Signature et nom Représentant légal du demandeur (si mineur) : Nom, prénom : Signature		



**JOUEURS
sous
CONTRAT
FÉDÉRAL**



**CDD
OBLIGATOIRE**

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF et peuvent également être transmises à l'ARJEL dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs. Pour les joueurs, ces données sont également transférées à la FIFA dans le but d'identifier les clubs formateurs indemnisés lors de l'établissement du passeport FIFA. Pour les dirigeants, éducateurs et arbitres elles font également l'objet d'une transmission aux services de l'Etat afin d'assurer un contrôle d'honorabilité (art. L221-9 et L322-1 du code du sport). Les résultats sportifs des licenciés sont susceptibles d'être publiés en ligne et des statistiques concernant l'activité sportive du licencié peuvent être réalisées. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégue à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.



POINT RÉGLEMENT

Mise en place sur la fin de saison dernière sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (PV CRPMS du 27 avril 2022), cette mesure est reconduite sur la saison 2022-2023 (décision du Conseil de Ligue du 4 juin 2022).

PORT D'UN BRASSARD

- **Un brassard par équipe engagée dans un championnat de niveau Ligue porté par l'éducateur(ric) principal(e), responsable technique de l'équipe.**
- **Identifier et responsabiliser (sur toutes les compétitions régionales) clairement une personne par banc de touche qui favorisera la tâche des arbitres et délégués en leur donnant un interlocuteur naturel.**





LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE FOOTBALL

BONNE SAISON !